

24 Nov. - 14^{ème}
11 Déc
2017
Foire
Internationale de
LOME
Foire de toutes les opportunités



Thème : Le numérique au service des affaires



CETEF - LOME

BP: 10056 Lomé - Togo
Tél:(00228) 22 35 07 27 / 90 31 76 37
Site web: www.cetef.tg / E-mail: ceteflome@cetef.tg

Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC N°550 du 30 Octobre 2017
Prix : 250F CFA

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

CONSEIL DES MINISTRES :

Le gouvernement lance un appel aux acteurs politiques d'éviter toute activité visant à entraîner des pertes en vies humaines

P.4

SALON INTERNATIONAL DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (S13E):

C'est du 24 au 28 avril prochain au CETEF

P.6

DON DE TABLES-BANCS ET DE FOURNITURES SCOLAIRES DANS LE VILLAGE DE LOGUI (PRÉFECTURE DE ZIO):

Les membres de queensland INC Australia apportent leur soutien aux parents et enseignants

P.6

Premier congrès statutaire du parti UNIR

Faure Gnassingbé Président Fondateur, Atcholi Aklesso Secrétaire Exécutif, Mme Tséga Yawa Djighbodi Trésorière et des vice-Présidents régionaux pour de nouveaux défis

P3



Les membres du nouveau bureau du parti UNIR



Le Président-Fondateur du parti UNIR, Faure Gnassingbé

Réhabilitation et aménagement des routes dans le canton d'Atlao Gakli :

Aboka Kossi et le préfet du Golfe lancent les travaux d'ouverture du boulevard Massalassi Adidogomé-carrefour limousine

P.5



**CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE**N° 7596/17 CNSS/DG/DAICE/DRI/DFC-DCRP**COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE RELATIF AU REVERSEMENT DES COTISATIONS SOCIALES AUX ENSEIGNANTS**

En application de la recommandation N°2 de la cellule ad hoc créée par arrêté N°2017-003/PMRT du 20 mars 2017 et placée auprès du ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative pour régler les questions de cotisations ou de prélèvements opérés sur les salaires de certains enseignants auxiliaires avant leur reversement dans le cadre des fonctionnaires, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les enseignants auxiliaires concernés que l'opération de rétrocession des prélèvements sera effective sur l'ensemble du territoire national du **mercredi 18 octobre 2017 au lundi 18 décembre 2017 aux guichets de tous les bureaux de la Société des Postes du Togo (SPT).**

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale tient à souligner que cette opération ne concerne que :

- les enseignants auxiliaires actifs, retraités ou décédés qui ont fini de payer les retenues rétroactives à la Caisse des Retraites du Togo (CRT) au nombre de mille quatre cent soixante-quatre (1.464) ;
- les enseignants auxiliaires dont le paiement des retenues rétroactives est en cours à la Caisse des Retraites du Togo (CRT) au nombre de quatre mille quarante-huit (4.048), soit un effectif total de 5512 enseignants auxiliaires.

Les intéressés sont invités à se présenter aux niveaux des bureaux de la Société des Postes du Togo (SPT) sur l'ensemble du territoire national, munis de leur pièce d'identité en cours de validité.

N.B. : La liste détaillée des concernés sera affichée au sein des Divisions Régionales de la CNSS et des bureaux de la Société des Postes du Togo (SPT) sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Lomé le 16 Octobre 2017



Route d'Atakpamé 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136280001 - 64
BTCI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK Lomé 030301992001-83
CORIS BANK 01001 000241024101 96



Togotelecom

COMMUNIQUÉ

LE GROUPE TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE POURRA DESORMAIS PAYER SES FACTURES TELEPHONIQUES ET INTERNET VIA LE SERVICE T MONEY. POUR PAYER LES FACTURES VIA T MONEY, LE CLIENT A DEUX OPTIONS :

- 1- PAYEZ SA PROPRE FACTURE EN TAPANT LE CODE *145*6*3*2*1#
- 2- PAYEZ LA FACTURE D'UN TIERS EN TAPANT LE CODE *145*6*3*2*2#

POUR EFFECTUER L'OPERATION VIA T MONEY, LE CLIENT DOIT SE SERVIR DE SON NUMERO DE COMPTE DE FACTURATION INSCRIT DANS L'ANGLE SUPERIEUR DROIT DE LA FACTURE TELEPHONIQUE IMPRIMEE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 119 OU LE 22 00 01 19 !

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Premier congrès statutaire du parti UNIR :

Faure Gnassingbé Président Fondateur, Atcholi Aklesso Secrétaire Exécutif, Mme Tséga Yawa Djigbodi Trésorière et des vice-Présidents régionaux pour de nouveaux défis

Réunis en congrès statutaire du 28 au 29 octobre dernier à Tsévié, UNIR (union pour la République) le parti au pouvoir créé le 14 Avril 2012 a mis en place ses nouvelles instances à l'issue de ce grand rendez-vous auquel ont pris part des militants et sympathisants venus de divers horizons du pays et de la diaspora.

Pour la remobilisation des militants, les statuts du parti ont autorisé désormais des vice-présidents au niveau de chacune des régions économiques du pays pour travailler en synergie avec le Président Fondateur, Faure Gnassingbé. Un Secrétaire Exécutif se chargera de la coordination des activités du Parti. Il a à ses côtés, une trésorière générale pour la gestion des finances. Outre le



Faure Gnassingbé saluant la foule à son arrivée

grand Lomé et la région Kara qui restent à doter de vice-présidents, M. Tahirou Bagbiégué est celui de la région des savanes, Atcha Dédji Affoh, celui de la région centrale, Ihou Atigbé Komi, pour les plateaux et M.

Adédzé Kodjo pour la maritime. Le Parti a subdivisé Lomé en deux zones : Lomé Agoè avec pour vice-présidente,

Ibrahim Mémounatou, le temps que le grand Lomé soit doté par concertation des membres du bureau.

Par rapport à la crise politique que traverse le pays, le nouveau bureau doit trouver la mesure juste pour non seulement permettre au parti de rééditer les exploits qu'on lui a toujours connus mais aussi et surtout contribuer à une sortie de crise comme l'a si bien lancé le Président Fondateur à l'ouverture du congrès.

Les défis certes sont nombreux mais à voir les figures présentes au sein de ce bureau, il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'avec la détermination des militants, de grands records seront encore à l'actif du parti aux prochaines joutes électorales qui se profilent à l'horizon.

Tchagnao



Une vue de l'assistance



Les délégués lors des travaux



Le nouveau bureau du parti UNIR



Le Président Fondateur du parti UNIR lors de son allocution

Conseil des ministres :

Le gouvernement lance un appel aux acteurs politiques d'éviter toute activité visant à entraîner des pertes en vies humaines

Le 27 octobre dernier, le conseil des ministres s'est réuni à Lomé sous la présidence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Lors de la rencontre, le gouvernement a rendu hommage aux soldats tombés à Sokodé le 16 octobre dernier ainsi qu'aux victimes civiles décédées lors des manifestations depuis les 19 août 2017.



Le Président Faure Gnassingbé

Par ailleurs, le ministre de l'Administration territoriale est revenu sur les incidents ayant émaillé les manifestations depuis le mois d'août.

Il a notamment mentionné le lynchage le 16 octobre à Sokodé de deux militaires en faction devant le domicile d'une personnalité. Les deux malheureux ont été tabassés puis égorgés.

Le conseil des ministres a

souligné que la solution aux problèmes ne pouvait se faire que dans un climat de paix. Il a lancé un appel aux acteurs politiques de tous bords afin qu'ils évitent toute activité susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines et les destructions des biens publics et privés. Voici en intégralité ce qui a meublé les discussions.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017

Le conseil des Ministres s'est tenu ce vendredi 27 octobre 2017 au Palais de la Présidence de la République sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE. Le Conseil a : - adopté deux (02) décrets et examiné en première lecture un (01) projet de décret ; - et rendu hommage aux militaires et aux victimes civiles décédés lors des manifestations depuis le 19 août 2017.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le Conseil des ministres porte habilitation du ministre de l'économie et des finances à exercer les compétences de l'Agence de la promotion des investissements et de la zone franche "APIZF" en matière de déclaration et d'agrément. Le code des investissements adopté par la loi n° 2012-001 du 20 janvier 2012 a prévu la création de l'Agence de la promotion des investissements et de la zone franche "API-ZF". La constitution des organes sociaux de cet établissement public est en attente. Il est à préciser qu'une réflexion générale sur le régime des investissements en République togolaise est en cours. Afin d'assurer la continuité du service public de promotion des investissements et dans la mesure où certains investisseurs ont sollicité le bénéfice du Code des Investissements, le conseil, en adoptant ce décret confie provisoirement au ministre de l'économie et des finances les compétences dévolues à l'API-ZF en matière de déclaration et d'agrément.

Le second décret examiné et adopté par le Conseil des ministres porte création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Office de gestion des infrastructures et équipements

sportifs au Togo (OGIES). Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour doter les chefs-lieux de régions, de préfectures et les communes d'infrastructures et installations sportives, force est de constater que celles-ci sont insuffisantes.

Face à cette situation et pour permettre une meilleure gestion des infrastructures existantes, le décret adopté dote notre pays d'une structure pouvant gérer les infrastructures et équipements existants afin de dégager des ressources qui contribueront à la réalisation de nouvelles infrastructures et acquérir de nouveaux équipements pour une meilleure promotion du sport au Togo. L'OGIES est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière placé sous la double tutelle du ministre chargé des sports et du ministre chargé des finances.

Le décret examiné en première lecture par le conseil des ministres fixe les conditions générales de l'apprentissage et du contrat d'apprentissage de l'enfant. Au titre des hommages Le conseil des ministres a rendu hommage à un officier togolais tombé dans l'exercice de ses fonctions de maintien d'ordre au Mali le 14 août 2017. Il a également rendu hommage aux soldats tombés à Sokodé le lundi 16 octobre 2017 ainsi qu'aux victimes civiles décédées lors des manifestations depuis les 19 août 2017. Le ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales a rappelé au conseil, les différentes manifestations depuis le 19 août 2017 et les conséquences qui s'en sont suivies.

En effet, le 19 août 2017, une manifestation était autorisée sur un itinéraire précis. Le jour de la manifestation, cet iti-

nétaire n'a pas été respecté. On a enregistré des débordements qui se sont soldés par l'incendie du commissariat de la ville de Sokodé, des véhicules et des motos brûlés, des exhibitions d'armes de guerre par les manifestants et des attaques sur les forces de l'ordre chargés de les encadrer. On a eu à déplorer deux morts dont un par balle et des blessés civils et dans les rangs des forces de l'ordre. Les 06 et 07 septembre 2017, des manifestations non initialement programmées par l'opposition se sont déroulées dans la ville de Mango (Préfecture de l'Oti), occasionnant l'obstruction de la nationale n°1. Il en a été ainsi à Bafilo (Préfecture d'Assoli).

A Lomé, un siting non autorisé au quartier Dékon a été dispersé et on a enregistré des blessés. Les 20 et 21 septembre 2017, des manifestations non prévues ont été enregistrées à Mango et à Bafilo. Dans ces localités également, des débordements ont occasionné des incendies et destructions de domiciles et des agressions sur des militants du parti UNIR. Ces violences ont fait deux morts civils, dont un jeune garçon.

Des marches encadrées ont eu lieu dans d'autres localités du pays, mais certaines se sont soldées par des incidents et des blessés. Les 05 et 06 octobre 2017, des voies de fait ont été commises par des manifestants, surtout le 05 octobre 2017, caractérisées par des barricades, des pneus enflammés, des arrachages de pavés, des jets de pierres sur les forces de l'ordre, des destructions des étalages des commerçants, des véhicules caillassés, des intrusions dans les établissements scolaires pour déloger les élèves afin de les contraindre à participer aux manifestations. Le lundi 16 octobre 2017, suite à l'interpellation

de l'imam Djobo Alassane à Sokodé pour apologie de haine, de violence et de crimes sur les forces de sécurité et de défense, l'on a assisté à un déferlement d'une férocité inouïe, caractérisée par la destruction d'immeubles publics et privés à travers la ville de Sokodé.

L'on a déploré trois morts dont deux militaires en faction au domicile d'une personnalité. Ces militaires ont été lynchés et égorgés. La troisième victime, par balle, était un civil. Sans vouloir interdire, ni restreindre la liberté de manifestation, le gouvernement a demandé aux partis politiques que les manifestations de rue soient organisées durant le week-end et que les meetings soient privilégiés en semaine dans l'esprit de permettre aux autres citoyens de jouir de leurs droits d'aller et venir librement.

C'est ainsi que le gouvernement a décidé de demander aux organisateurs de différer les marches programmées par le collectif de l'opposition les 18 et 19 octobre 2017 aux 21 et 22 octobre 2017.

Ces mesures ont été notifiées aux organisateurs par le biais d'une décision motivée conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi fixant les conditions d'exercice des manifestations pacifiques publiques. Les organisateurs pouvaient faire appel de cette décision si elle ne les agréait pas auprès de la chambre administrative de la Cour Suprême, comme le recommande les articles 23 et 24 de la loi suscitée. Nonobstant ces dispositions, la coalition a maintenu les marches pour les 18 et 19 octobre. Dispersés par les forces de l'ordre au point de rassemblement, les manifestants ont érigé des barricades sur les principales voies de la ville, agressé physiquement des per-

sonnes qui vauquaient librement à leurs activités, jeté des pierres sur les forces de l'ordre, cassé des biens publics et privés, brûlé des pneus, etc.

Le gouvernement constate, que sur l'ensemble de toutes ces manifestations qui ont occasionné des morts d'hommes et des destructions publiques et privées, les responsables de la coalition des partis de l'opposition qui organisent ces manifestations soit disant pacifiques, n'ont jamais déploré ni condamné publiquement ces faits d'une extrême gravité.

Face à cette situation, le gouvernement a de nouveau déploré, à l'occasion de l'hommage rendu aux victimes civiles et militaires ce jour, les graves violences et les dégâts considérables qui ont été enregistrés depuis le 19 août 2017. Il réaffirme son profond attachement

Suite à la page 7

Nouvelle OPINION
 Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
 Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC
 Siège: Adidoadin, PAVée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien

Directeur de Publication:
 El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
 Cel:91 36 37 55
 jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:
 Agbékponou Junior

Rédacteurs :
 Tchagnao
 El Hadj Arimiyao
 Agbékponou Junior
 Ramzad
 Maroine Tchagnao
 Dalikou Lynda A.

Imprimerie:
 IMPRIMERIE RAD GRAPHIC Sarl U.

Tirage :
 2.000 exemplaires

Réhabilitation et aménagement des routes dans le canton d'Aflao Gakli :

Le président Aboka et le préfet du Golfe lancent les travaux d'ouverture du boulevard Massalassi Adidogomé-carrefour limousine

Depuis l'accession au pouvoir du Président Faure Essozimna Gnassingbe, d'importants travaux de réhabilitation et d'aménagement des routes, ont été réalisés à travers tout le Togo. Des travaux qui aujourd'hui ont permis de donner une nouvelle image au pays. Par rapport à ce changement, le gouvernement togolais a jugé bon de poursuivre cette politique de grands travaux pour un développement harmonieux de tout le pays. C'est ainsi que le président de la délégation spéciale et le préfet du Golfe ont procédé le jeudi 26 octobre 2018 à Massalassi Adidogomé au lancement des travaux d'aménagements des routes dans le canton d'Aflao Gakli. C'était en présence des chefs cantons et des populations riveraines.

Annoncé il y a un peu longtemps, l'ouverture du grand boulevard qui part d'Adidogomé Massalassi vers limousine est devenu aujourd'hui une réalité qui fait la fierté des riverains. Une réalité qui n'est que l'expression de la vision du Chef de l'Etat à la base qui est celle de réhabiliter et d'aménager les routes. Avec l'ouverture de ce grand boulevard, les populations



Démarrage des travaux

riveraines vont accroître leurs activités économiques.

C'est une voie qui doit s'ouvrir sur un boulevard de 50m de largeur et 2km300 de longueur qui commence au niveau du massalassi d'adidogomé jusqu'au carrefour allant vers limousine. Pour ces travaux qui vont se dérouler sur deux mois, le président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe Aboka Kossi a profité pour lancer un appel à tous les riverains afin qu'ils prennent soin et de ne pas jeter des ordures et déchets sur la voie publique car la réhabilitation des voies est une chose qui coûte cher.

Pour lui, ce sont des acquis qui doivent être préservés pour le bien-être de tous les Togolais. Il a rappelé que c'est

un devoir civique de tous les Togolais à faire en sorte que ce développement tant souhaité soit vraiment une réalité dans notre pays. Pour lui, la vision 2030 du Togo c'est aujourd'hui qu'elle doit commencer afin d'avoir des lendemains meilleurs.

Il a annoncé que dans les semaines à venir ils seront dans le canton de zanguera pour les mêmes causes. Le développement, pour le faire, nécessite la paix qui est une denrée rare d'où il a été demandé au cours de ce lancement à ce que tous les Togolais se comprennent entre eux afin que chacun puisse vivre dans une bonne harmonie.

Au lancement de ces travaux, le Colonel Awadé Hodabalo qui est le préfet du



Le président Aboka... ..et le préfet du Golfe, le Col Aadé, lançant les travaux.

Golf s'est dit Heureux de voir une Population qui exprime la paix et la cohésion sociale, une population qui adhère aux actions de développement du Chef de l'Etat. C'est pourquoi d'entrée de jeux, il s'est acquitté du devoir de leur transmettre ses salutations citoyennes de paix et de développement du Président de la République et du gouvernement.

Il a profité de l'occasion pour féliciter le président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe et de l'ensemble des conseillers pour leur effort afin de rendre plus visible la politique des grands travaux du Chef de l'Etat. Il s'est prononcé lui aussi sur la question de la paix et de la quiétude car selon lui, le développement d'un pays ne peut se faire

si le vandalisme, les casses et brulures de pneu continuent. C'est pourquoi il a profité pour les inviter à être des ambassadeurs de paix et à sensibiliser tout ce qui ne comprennent pas encore que la violence ne fait pas avancer un pays et que c'est le dialogue qui peut régler les problèmes. Et que chacun pose les actes qui permettront à tous les togolais de construire et non de détruire. Il faut agir selon lui pour construire et non agir pour détruire. Il les a exhortés enfin à plus de civisme, de citoyenneté, et à cultiver l'amour de la patrie afin que le vivre-ensemble puisse permettre un développement harmonieux de la préfecture du Golfe.

Elom

Ouro-Koura AGADAZI en visite au nouveau port de pêche :

Exécuté à 17% le site sera achevé en Février 2019

Depuis le début du mois de mai 2017, un site pour la construction d'un nouveau port de Lomé a été lancé au niveau des côtes togolaises. Après 6 mois d'intenses travaux, le ministre Ouro-Koura Agadazi en charge de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage et de la pêche était jeudi dernier sur ce site pour constater de visu, l'état d'avancement des travaux.

Ce projet a été financé à coût de 17 milliards de francs CFA grâce au soutien de la coopération japonaise.

Lors de cette visite, le ministre Agadazi a expliqué qu'il était du devoir de son département de constater l'avancement des travaux. Le ministre a cependant noté que, toutes les sociétés japonaises qui portaient la réalisation de ce projet sont installées sur le site



Le ministre Agadazi et sa délégation sur le site

avec la mise en place de tous leurs matériels qui va concourir à réaliser les travaux en mer et en terre ferme. Ce qui est un signal pour la finition des travaux prévue pour 2019

Il a exprimé toute sa satisfaction au regard des réalisations qui continuent de plus belle en émettant le vœu que la réception de l'infrastructure

peut être effective en avril 2019.

Avec une capacité d'accueil de 300 pirogues et des infrastructures nécessaires à un port de pêche de qualité, le nouveau port de pêche de Lomé devra créer cinq mille emplois avec le développement des activités comme la gestion et la vente de poissons.

Il est prévu également dans ce nouveau port de pêche les zones d'inspections des produits et une section pour la réglementation des filets à petites mailles.

Au Togo la pêche a une importance dans l'économie togolaise et représente plus de 4,5% au niveau du secteur primaire et 1,6% au PIB national. L'initiative de la construction d'un nouveau port de pêche est

née suite aux travaux d'agrandissement du Port Autonome de Lomé qui a sensiblement réduit l'espace d'activités des pêcheurs.

Rappelons que ce vaste projet qui vise à améliorer le cadre de travail des pêcheurs au niveau de la côte togolaise a été lancé le 25 avril 2017 par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé,

A Alassani

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER
N° VERT **8280**
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE
N° VERT **8201**
Renseignements

OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Salon international de l'eau, de l'énergie et de l'environnement (SI3E):

C'EST DU 24 ET 28 AVRIL PROCHAIN AU CETEF

Aujourd'hui dans le monde et plus particulièrement en Afrique, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur pour garantir la survie de la planète terre et aussi assurer un meilleur cadre de vie à l'homme. Cette protection de l'environnement doit passer par une bonne gestion de l'eau et de l'énergie qui est le socle de toute activité. C'est par rapport à cet enjeu qu'un salon international de l'eau, de l'énergie et de l'environnement est annoncé pour les 24 et 28 avril 2018 à Lomé. C'est le ministre de l'environnement et des ressources forestières, André Johnson qui a procédé le mardi 24 octobre dernier au lancement de la première édition de ce salon international.

L'eau et l'énergie sont deux éléments indissociables dans la protection de l'environnement et d'une manière générale



Une vue de l'assistance...

rale dans le développement d'un pays. Engager une coordination de leur gestion afin de répondre aux défis environnementaux reste une chose indispensable que la société environnementale Events veut mettre en exergue lors de ce salon international de Lomé.

A ce salon qui constituera un cadre de promotion d'échanges pour les acteurs de

l'eau et de l'énergie, la société compte mobiliser les professionnels, les chercheurs, les autorités publiques, les représentants d'organismes internationaux, les bailleurs de fonds ainsi que les ONG et la société civile. Pour M. Théodore A. DOVI-AKUE, promoteur de Environment Events, à la fin de salon, les exposants auront à faire la promotion de leurs



La table d'honneur lors du lancement

procédés, systèmes et équipements dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement et profiteront aussi pour nouer d'autres partenariats ; ils auront également à partager leurs expériences en matière de protection de l'environnement, de la gestion des déchets liquides et solides.

Le salon international de

l'eau, de l'énergie et de l'environnement une opportunité pour le public d'être informé sur les enjeux de l'heure, et d'être sensibiliser sur des pratiques à observer pour impacter positivement sur la gestion de l'eau, la consommation d'énergie et de l'environnement.

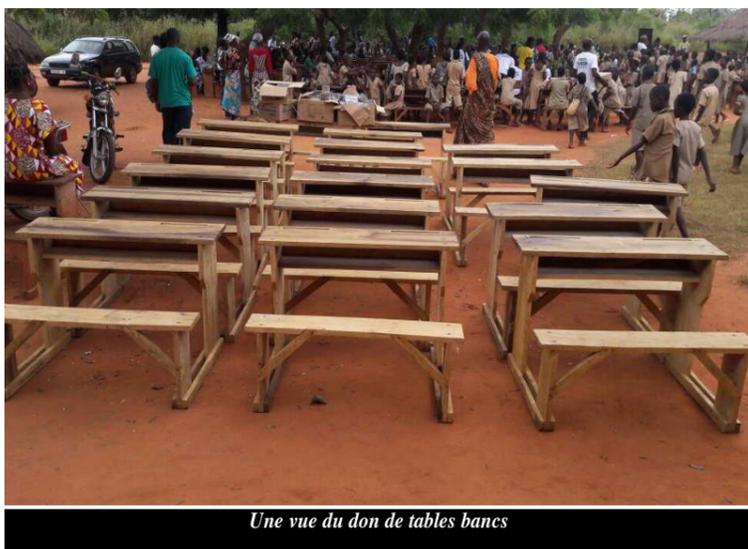
Junior

Don de tables-bancs et de fournitures scolaires dans le village de Logui:

Les membres de queensland INC Australia apportent leur soutien aux parents et enseignants

Aujourd'hui, la gratuité de l'école, les cantines scolaires et l'assurance maladie pour les enfants du primaire sont devenues une réalité au Togo. Mais la nécessité de se procurer les fournitures scolaires, les tables-bancs dans les écoles et d'autres outils représentent un véritable casse-tête pour certains parents d'élèves en situation de vulnérabilité et enseignants d'établissement. Une situation qui amène certains enfants à abandonner très tôt les classes et aussi qui fait que le taux de réussite reste très faible en fin d'année.

Une lutte que Togolese Community Association Queensland INC Australia a mise dans sa feuille de route pour venir au secours de ces élèves et enseignants. C'est dans cette perspective qu'une délégation a fait le déplacement



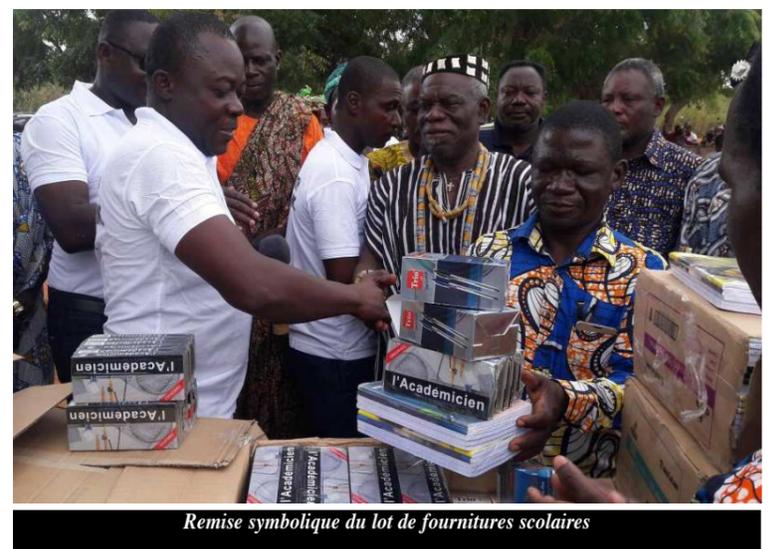
Une vue du don de tables bancs

ment dans le village de Logui où les élèves de l'EPP Abobo ont eu à bénéficier d'un important don de tables-bancs et de fournitures scolaires. Etaient présents, les membres de l'association, le chef du village, les enseignants, les parents d'élèves et élèves.

L'éducation reste une chose importante dans la vie de tout

un chacun et dans le développement d'une communauté, voire d'une nation, car un enfant instruit ou une fille instruite contribue à la solidité d'une famille. Une vision que poursuit Togolese Community Association Queensland INC Australia.

L'objectif pour cette association c'est d'apporter la joie dans les cœurs des couches les plus défavorisées en cette nouvelle année scolaire 2017-2018. Et c'est ce qui s'est fait remarquer sur le terrain à la descente de la délégation. Des chants et danses retentissaient des sourires se lisaient sur presque tous les visages de ceux qui étaient présents pour



Remise symbolique du lot de fournitures scolaires

la circonstance. Très heureux de cet important don, le directeur de cette école n'a pas manqué dans son mot de bienvenue de remercier l'ensemble des membres qui ont pris la charge de venir vers eux en ces début d'année scolaire 2017-2018 pour soulager leur peine. Il a profité de l'occasion pour inviter d'autres associations à emboîter le pas de Togolese Community Association Queensland INC Australia afin que le taux de réussite soit à 100% en fin d'année.

Pour ce don qui est estimé à plus d'un million de francs CFA, M. Agbobli Ayawo, représentante de l'association a affirmé que cette cérémonie de remise

de don marque le début des activités de leur association et que d'autres projets de développement sont en cours d'exécution dans les jours à venir. Aux bénéficiaires, il demande d'en faire bon usage pour les générations futures.

Le chef du village Togbui, Michel Tigo Yawovi Kplan IV a, pour sa part et au nom de toute la population, adressé un sincère merci aux donateurs d'avoir pensé à sa localité. Pour continuer, il a ensuite exhorté les membres de l'association à leur apporter d'autres projets qui pourront les aider à développer leur village.

Kodjovi

POUR VOS ANNONCES, PUBLICITÉS ET PUBLI-REPORTAGES APPELEZ LE 91 36 37 55

Un couple de trafiquants de tortue marine condamné à une peine de 6 mois d'emprisonnement ferme

La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a rendu son verdict le 17 octobre 2017, en condamnant le couple ASSIGBE Kokouvi et AFANOU Afi à une peine d'emprisonnement de six (6) mois ferme et à payer une amende de 200 000 FCFA chacun pour capture, circulation et commercialisation illégale de soixante et six (66) bébés tortues et de cinq (05) carapaces de tortue marine. A titre de dommages et intérêts, ils ont été condamnés à verser chacun une somme de 500 000 FCFA, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).



Les deux trafiquants de tortues marines arrêtés

Le couple est accusé de capture, circulation et commercialisation illégale d'espèces intégralement protégées.

C'est le 20 Mars dernier que le couple a été arrêté par des éléments de la Police Judiciaire alors qu'ils tentaient de vendre soixante et six (66) bébés tortues marines et cinq (05) carapaces de tortues contenues dans un panier et un sac. Les produits saisis, les prévenus ont été conduits dans les locaux de la Police Judiciaire où un procès-verbal est établi contre

eux conformément à la loi. Le même jour, ils sont mis en garde à vue. Le 22 Mars, ils sont traduits devant le Procureur de la République qui décide de délivrer un mandat de dépôt contre eux et d'ouvrir une information judiciaire.

Il en ressort que le couple agissait en connaissance de cause sachant que leur acte est interdit par la loi. Ils ont ensuite déclaré, ne pas être au courant de la sensibilisation des pêcheurs sur la protection des tortues marines et a pourtant demandé la clémence de la cour.

Rappelons que le couple avait l'habitude d'attraper les tortues marines pour les nourrir

et les vendre. La preuve, il a eu l'ingéniosité d'adapter l'ali-

mentation en fonction de l'âge des bébés tortues puisqu'il a su les conserver en vie jusqu'au moment de la vente.

Le procureur de la Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a expliqué que les faits sont constants et reconnu que le couple a été trempé dans cette Affaire de trafic de carapaces de tortues marines et de petites tortues.

Dans son réquisitoire, le ministère public est revenu sur les circonstances de l'arrestation du couple prévenu. Il s'est appuyé sur l'article 796 du

Nouveau code pénal Togolais, et a demandé aux juges de reconnaître la culpabilité des prévenus et de les condamner suivant la loi. "Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (06) mois et d'une amende de cent mille (100 000) à cinq cent mille (500 000) Francs CFA ou de l'une de ces deux peines."

Contacts : rens@eagle-enforcement.org, www.eagle-togo.org

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017

Suite de la page 4

ment au respect des libertés fondamentales, particulièrement la liberté de réunion et de manifestation pacifique publique.

Il est cependant primordial que ces manifestations se déroulent dans le respect de la loi et de la préservation de l'ordre public. Dans cette optique, le gouvernement engagera sans délai, les initiatives idoines afin d'évaluer ensemble avec tous les acteurs politiques, les consé-

quences des débordements et incidents constatés suite aux manifestations afin de prendre les mesures appropriées pour préserver la liberté de manifestation pacifique publique mais aussi promouvoir une atmosphère de sérénité indispensable à la recherche de solutions durables à la question des réformes politiques. Le gouvernement présente une fois encore ses condoléances aux familles éplorées et souhaite un bon rétablissement aux blessés.

Le conseil des ministres rappelle que la solution aux problèmes ne peut se faire que dans un climat de paix. Il lance donc un appel pressant aux acteurs politiques de tous bords, afin qu'ils évitent toute activité susceptible d'entraîner des pertes de vies humaines d'une part, et les destructions des biens aussi bien publics que privés d'autre part.

Fait à Lomé, le 27 octobre 2017

TOGO CELLULAIRE



LA SOLUTION

EN CAS DE VOL OU PERTE DE VOTRE MOBILE



Le nouveau service qui vous permet de sauvegarder votre répertoire SIM

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

Baisse de la TVA sur les produits de première nécessité

~~18%~~



10%

PRODUITS ET SERVICES	NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable	0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes	10%



FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

Premier congrès statutaire du parti UNIR en images

